

DEPARTEMENT  
NORD**SEANCE 20 octobre 2022.****DOMPIERRE SUR HELPE**  
**Arrondissement AVESNES**  
**Canton AVESNES SUR HELPE**

3

L'an deux mille vingt-deux et 20 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LIBERT

**Nombre de Membres**Afférents au Conseil  
Municipal : 14**Présents :**Jean Pierre LIBERT- Hélène Darly Jean Marc Meurant- Christophe Marissal  
Patrick Douai – Jean Pierre Bertrand- Alain Basly- Alexandre Liénard

En exercice : 14

Qui ont pris part à  
la délibération : 11**Absent(s) excusé(s) :** Louis Bertrand – -Michel Picavet-(1 pouvoir) Alain Macaret  
(1 pouvoir) - Paulin Lescut – Philippe Dufrenne -Jacky Hocquet (1 pouvoir)**Date de la convocation :**

14 octobre 2022

A été nommé secrétaire : Alain Basly

**Date d'affichage :**

14 octobre 2022

**Objet de la délibération :****Convention entre le CDG59, la communauté de Communes du Cœur de l'avesnois et la commune de Dompierre sur Helpe pour la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO).**

Vu le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 (UE2016/679),

Vu la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, définissant les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le 25 mai 2018 et imposant la désignation d'un délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59), par l'intermédiaire de service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le CDG59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- évaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;

- identifier les risques associés aux opérations de traitement et techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- établir une politique de protection des données personnelles
- contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;
- assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du CDG59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du CDG59 et l'assiste dans ses missions.

Le CDG59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le CDG59 sur la base d'un coût horaire de 50€.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la commune de Dompierre sur Helpe, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité au RGPD ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Exprimés : 11

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture  
susdits et ont

Le 20 octobre 2022

Et publication

Du 20 octobre 2022

Ou notification

Du 20 octobre 2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an

Signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le 20 octobre 2022

(Sceau)



Le Maire

Jean-Pierre LIBERT